



Paris, le 10 octobre 2016

Monsieur le Directeur général,

Pour faire suite à la séance de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui s'est tenue le 6 octobre 2016 au siège, en votre présence, nous, Délégués Syndicaux Centraux, représentant les Organisations Syndicales (CFDT/CGT/SUD/UNSA), et par la même les salarié(e)s d'Adoma, avons décidé, suite à votre refus d'accéder à notre revendication qui est une augmentation générale des salaires de base pour l'exercice 2017, de suspendre la séance de négociation des salaires.

Les 4 Organisations Syndicales, réunies en intersyndicale, ne partagent pas votre proposition de revaloriser le pouvoir d'achat en optant uniquement pour des augmentations individuelles, qui ne profitent qu'à peu de salarié(e)s et, de ce fait, devient une option injuste, discriminatoire et inéquitable pour les salarié(e)s qui par leur investissement sans réserve ont participé à la réalisation des missions de l'Entreprise qu'elles soient sociales ou économiques.

Les 4 Organisations Syndicales relèvent que depuis 2011, la Direction de l'entreprise promettait monts et merveilles avec le passage sous le contrôle de la SNI, à travers notre libération du joug du cadrage budgétaire de Bercy et de sa commission interministérielle des salaires.

Aussi, nous souhaitons rappeler à notre Direction générale les engagements pris et actés dans le cadre de la négociation du pacte social du 13/02/15 avec toutes les Organisations Syndicales Représentatives de l'époque et signé par 4 OS (CFDT/CFE-CGC/SUD/UNSA), et qui prévoit dans **son chapitre 3, relatif à l'avenir du pouvoir d'achat et des rémunérations** que :

«Le statut administratif d'Adoma bride l'évolution des rémunérations, qui fait l'objet d'un encadrement contraignant indépendant des résultats de l'entreprise.

Dans la perspective d'un déblocage de cette situation, rendu possible par une évolution statutaire, la Direction propose aux Organisations Syndicales d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines séances de dialogue social, la négociation de nouvelles mesures en faveur de l'évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat des collaborateurs.

En toute hypothèse, la négociation de l'ensemble des éléments figurant ci-après pour la période 2015/2020 est sans préjudice de la négociation annuelle sur les salaires et d'autres négociations concernant des éléments de rémunération susceptibles d'intervenir au cours de la période du pacte social.

(soit 3.1 Mesures transitoires, 3.2 Accord de participation, 3.3 Accord d'intéressement, 3.4 Mesure « salaire plancher » et d'aménagement, 3.5 Enveloppes de prime par objectifs, 3.6 Généralisation du 13ème mois, 4. Pénibilité et congés, Ancienneté)...

Les 4 Organisations Syndicales, réunies en intersyndicale notent, **l'évolution très significative du chiffre d'affaires qui atteint 352 Millions d'€, le résultat net très positif de 37 Millions d'€, et la disparition de la contrainte de Bercy.** De même que la valeur ajoutée n'a cessé de croître de 2011 (196 Millions d'€) à 2015 (219 Millions d'€). Ce résultat s'est matérialisé par l'investissement et le professionnalisme des équipes tant sur le terrain que dans le back-office et a ainsi permis à Adoma d'atteindre ces résultats et de participer fortement au développement de l'activité de l'entreprise et ce, malgré des conditions de travail dégradées, et du manque de moyens humains et techniques pour répondre, dans l'urgence, à toutes les sollicitations récurrentes de l'Etat.

Les 4 Organisations Syndicales, réunies en intersyndicale, ainsi que l'ensemble des salarié(e)s ont observé avec intérêt et fierté, les éloges du Président de la République et de son Premier Ministre, lors de leurs dernières visites à Tours et à Eprenay. De même que celles du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre du Logement, lors des festivités du 60^{ème} anniversaire d'Adoma qui, à l'unisson, ont exprimé leur reconnaissance et leur gratitude vis-à-vis d'Adoma et ses salarié(e)s pour leurs professionnalismes et dévouements.

Les 4 Organisations Syndicales ont bien noté vos propositions unilatérales :

- 1/ Outre la prime d'assiduité de 600 € brut (soit de l'ordre de 1.3 M€) intégrée dans l'accord spécifique sur les salaires 2016-17 du 22/06/2016
- 2/ Prime par objectifs
 - Cadres : de 4 % à 4.25% de la masse salariale
 - Non-Cadres : de 3.8 % à 4% de la masse salariale
- 3/ Augmentation individuelle de salaire : 0.5% de la masse salariale

et considèrent qu'ils ne sont plus dans la négociation puisque vous avez décidé d'appliquer, unilatéralement, une augmentation individuelle de 0.5 %, la PAO qui est hors champs de la NAO, et la prime d'assiduité qui, en fait, vient en substitution d'une NAO 2016 qui n'a pas abouti et les salarié(e)s, dans leur grande majorité, ont eu ZERO euro en 2016 malgré le travail fourni et les résultats réalisés !

Afin de revenir à la table des négociations, pour un dialogue social de qualité, nous, Organisations Syndicales réunies en intersyndicale, portons à votre connaissance nos revendications suivantes :

- 1/ Augmentation de 100 € pour tous les salarié(e)s présents pour récupérer la perte du pouvoir d'achat de 2016
- 2/ Revalorisation de la Prime d'ancienneté pour tous les salarié(e)s sans aucune discrimination (Non Cadre et Cadre) et qui récompense la fidélité à l'Entreprise
- 3/ Maintien du salaire à 100 % et non 90 %, car il est inconcevable de pénaliser les salarié(e)s en incapacité de travail qui sont déjà pénalisés par leur maladie. Leur absence est déduite dans les différentes primes au prorata du temps de travail.

Les 4 Organisations Syndicales, réunies en intersyndicale, souhaitent revenir au plus tôt à la table des négociations afin de conclure un accord qui réponde à nos revendications légitimes.

Nous vous remercions vivement de votre attention et dans l'attente de nous rencontrer, recevez, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

Les Délégué(e)s Syndicaux Centraux

Nora MERAKCHI
CFDT

Ludovic LESAGE
CGT

Laurent TRAU
SUD

Saïd AKIL
UNSA

